

Source Sindra : Observatoire des Déchets en Auvergne Rhône-Alpes (www.sindra.org).

Collecte des déchets ménagers et assimilés en Rhône-Alpes (en 2014)

Ratio régional par habitant DGF en Kg/hab.	
Ordures ménagères résiduelles collectées	224,2
Collecte sélective 5 matériaux et verre	41,1
Déchets ménagers et assimilés hors déblais et gravats	463
Collecte en déchèterie	220,6

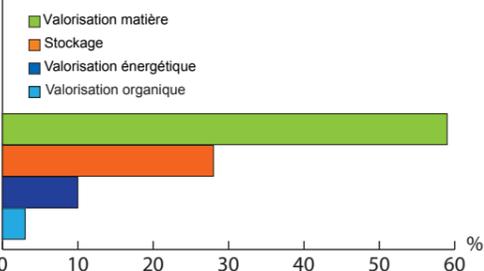
Traitement des déchets ménagers et assimilés en Rhône-Alpes (en 2014)

Tonnages traités	
Origine des déchets triés	Tonnages traités
Collecte en mélange des OM (Ordures Ménagères)	92 119
Collectes sélectives des OM	318 002
Collectes en déchèterie	430 077
Déchets des entreprises	1 557 897

Tonnages sortants	
Produits sortants	Tonnages
Amiante	2 153
Bois	247 038
Briques, ELA (Emballages Liquides Alimentaires)	2 826
CSR (Combustibles Solides de Récupération)	47 090
Déblais et gravats	352 825
Déchets dangereux hors DEEE	5 668
Déchets non Dangereux en mélange	99 530
Déchets verts et fraction fermentescible des OM	54 364
DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)	18 818
Encombrants cisailés ou non	32 272
Matériaux recyclables*	16 305
Métaux (acier, aluminium)	327 893
Papiers cartons	570 385
Placoplatre	36 454
Plastiques	45 482
Pneus	931
PVC	3
Refus de tri	403 150
Textiles	322
Verre	19 865

* Valorisation matière sans le détail par matériaux

Devenir des produits sortants



Pour en savoir plus

Sites internet

www.carsat-ra.fr, rubrique l'entreprise
www.inrs.fr
www.risquesprofessionnels.ameli.fr
www.sante-filieredechets.fr

Réseaux professionnels :

www.entrepreneursdudechet.fr (Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet)
www.federec.org (Fédération des Entreprises du Recyclage)
www.fnade.org (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement)

Réseaux institutionnels :

www.adelphe.fr (eco-organisme des emballages ménagers)
www.ademe.fr (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)
www.ecoemballages.fr (eco-organisme des emballages ménagers)
www.ecofolio.fr (eco-organisme des imprimés)
www.sindra.org (Système d'Informations des Déchets en Rhône-Alpes)
www.sinoe.org (Système d'Informations et d'Observations de l'Environnement)

Réseaux associatifs :

www.amorce.asso.fr (Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur)
www.cercle-recyclage.asso.fr (Association nationale du recyclage)

Documentation

CC004 : Centre de tri : Tous acteurs de la santé au travail. **Carsat RA**
CC005 : Centre de tri : Guide de prévention à l'usage des collectivités et des acteurs de la conception. **Carsat RA**
Charte nationale : AMF, Fnade, Assurance Maladie Risques Professionnels, CNRACL pour l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail dans la gestion des déchets. **Cnamts**
ED 946 : Conception des usines d'incinération des ordures ménagères. **Inrs**
ED 948 : Conception des centres de tri des déchets industriels banals et des déchets de chantier. **Inrs**
ED 6043 : La filière des lampes usagées. Aide au repérage des risques dans les points de collecte et les entreprises de collecte et de recyclage. **Inrs**
ED 6073 : Compacteurs à emballage chargés manuellement. Une solution pour les mettre en sécurité. **Inrs**
ED 6098 : Centres de tri de déchets recyclables secs et assimilés issus des collectes séparées. **Inrs**
ED 6133 : La filière des DEEE hors lampes. Aide au repérage des risques dans les entreprises de collecte et de traitement des écrans à tube cathodique. **Inrs**
ED 6143 : Conception des déchèteries. **Inrs**
Evaluac : Outil d'auto-évaluation de la recommandation 437. **Cnamts**
FAR 11 : Incinération d'ordures ménagères (Fiche d'aide au repérage de produits cancérigène). **Inrs**
FAR 26 : Démantèlement de véhicules hors d'usage (Fiche d'aide au repérage de produit cancérigène). **Inrs**
Livre blanc 2015 : Collecte des déchets ménagers et assimilés. Intégrons la R437 dès la phase d'appel d'offres. **Cnamts**
NF X35-702 : Sécurité des machines - Principes ergonomiques pour la conception des cabines de tri manuel des déchets recyclables secs ménagers et assimilés issus des collectes sélectives. **Afnor**
Recommandation R 437 : Collecte des déchets ménagers et assimilés. **Cnamts**

Ces statistiques sont élaborées à partir des données arrêtées en mai de chaque année, transmises par les Cnam et les entreprises selon leur Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS) sauf source spécifique indiquée.

Pour en savoir plus :

Statistiques régionales :
www.carsat-ra.fr rubrique « L'entreprise »

Statistiques nationales :
www.risquesprofessionnels.ameli.fr ou www.inrs.fr

Carsat Rhône-Alpes
 Direction de la Prévention des Risques Professionnels
 26, rue d'Aubigny 69436 Lyon cedex 03
 Tél. 04 72 91 96 96 - Fax. 04 72 91 97 09
 Email : preventionrp@carsat-ra.fr

Statistiques Rhône-Alpes

2012-2014

Filière déchets



Accidents du travail Maladies professionnelles

Introduction

Ces statistiques concernent les entreprises de la filière déchets du régime général : collecte-tri-recyclage des déchets ménagers et industriels.

Codes risques ciblés : 371 ZA (à partir du 1er janvier 2016 remplacé par le 502 ZH), 371 ZE, 900 BB, 900 BD et 900 BE.

La filière déchets a connu ces dernières années un fort développement et représente près de 8000 salariés en Rhône-Alpes.

Depuis 8 ans, sous l'impulsion de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail Rhône-Alpes (CARSAT RA), un projet collectif pour des centres de tri performants est conduit avec l'ensemble des acteurs de la filière.

Les travaux ont permis de mettre à disposition des acteurs nationaux, régionaux et locaux qu'ils soient collectivités, exploitants, concepteurs, constructeurs, bureaux d'études, financeurs, ... des outils permettant d'intégrer le plus en amont possible les questions de santé et de sécurité au travail.

Pour répondre aux enjeux de modernisation et d'évolution de la filière, notamment en lien avec le déploiement de l'extension des consignes de tri des plastiques, les centres de tri du territoire national vont être modernisés.

S'offre donc pour tous les acteurs de la filière une belle opportunité pour une prise en compte pérenne et efficace de la prévention des risques professionnels dans les futures démarches de création-rénovation.

Jérôme Chardeyron
Directeur de la Prévention des Risques Professionnels
de la Carsat Rhône-Alpes

LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Evolution des maladies professionnelles

	2012	2013	2014	évolution 2013/2014
Nombre de maladies professionnelles indemnisées	17	23	29	+ 26 %
Nombre de maladies professionnelles avec indemnité en capital (Incapacité permanente inférieure à 10 %)	11	13	8	- 38 %
Nombre de maladies professionnelles avec rente (Incapacité permanente supérieure ou égale à 10 %)	3	3	6	+ 100 %
Nombre de maladies professionnelles liées aux TMS et lombalgies	17	21	27	+ 29 %
Indice de Fréquence *	2,2	3	3,8	+ 27 %
Coût total**	519 323 €	519 330 €	1 220 500 €	+ 103 %

* indice de fréquence = nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1000 salariés.

**montant des dépenses de l'Assurance Maladie liées à la réparation des sinistres avec et sans arrêt de l'année considérée (indemnités journalières, frais médicaux et rentes).

Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) correspondent aux tableaux :

57: Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail ;

69: Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets, et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes ;

79: Lésions chroniques du ménisque ;

97: Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier ;

98: Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes.

Ces pathologies représentent dans cette filière la quasi-totalité des maladies professionnelles indemnisées. Leur gravité et par conséquent leurs coûts sont en nette augmentation, alors même que leur nombre est largement sous-estimé du fait d'une forte sous-déclaration et d'un turn-over important, voire du recours à la sous-traitance.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Evolution des accidents du travail

	2 012	2 013	2 014	évolution 2013/2014
Nombre d'établissements	606	608	629	+ 3 %
Nombre de salariés	7 675	7 586	7 592	+ 0 %
Nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt	963	909	836	- 8 %
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	593	584	529	- 9 %
Nombre de journées perdues pour incapacité temporaire	47 259	49 511	44 924	- 9 %
Durée moyenne d'une incapacité temporaire en jours	79,7	84,8	84,9	+ 0 %
Nombre d'accidents du travail avec incapacité permanente	54	55	60	+ 9 %
dont nombre d'accidents du travail mortels	-	-	-	-
Indice de fréquence moyen *	77,3	77,0	69,7	- 10 %
Coût total **	4 548 061 €	5 008 959 €	4 228 279 €	- 15 %

* indice de fréquence = nombre d'accidents avec arrêt pour 1000 salariés.

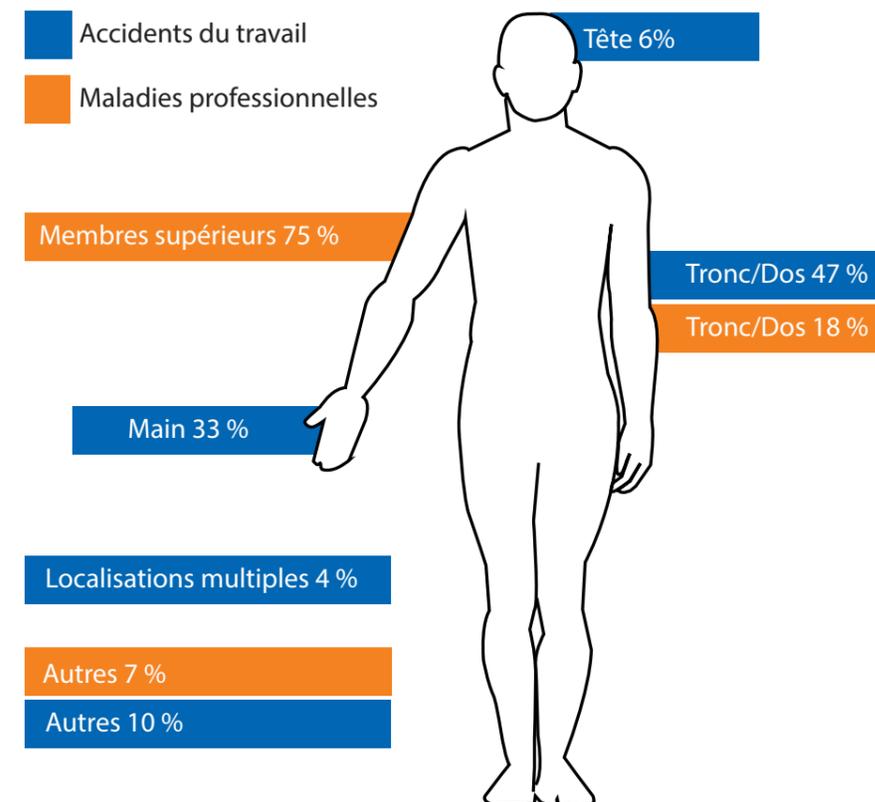
**montant des dépenses de l'Assurance Maladie liées à la réparation des sinistres avec et sans arrêt de l'année considérée (indemnités journalières, frais médicaux et rentes).

Bien qu'en diminution à 69,7, l'indice de fréquence de la filière déchets reste l'un des plus élevés en Rhône-Alpes. Pour mémoire, l'indice de fréquence moyen de toutes les activités confondues est de 37,1 en 2014. Malgré cette baisse des accidents du travail, la gravité et la durée d'arrêt restent importantes.

Répartition par département (2014)

Départements	Nombre d'établissements	Nombre d'AT avec arrêt	Nombre de salariés	Indice de fréquence
01 AIN	61	39	513	76,0
07 ARDECHE	23	16	198	80,8
26 DROME	44	35	780	44,9
38 ISERE	115	76	1087	69,9
42 LOIRE	92	56	1012	55,3
69 RHONE	193	178	2628	67,7
73 SAVOIE	38	85	778	109,3
74 HAUTE-SAVOIE	63	44	596	73,8

Répartition par siège des lésions (2014)



93% des maladies professionnelles et 80% des accidents du travail touchent les membres supérieurs, le dos et le tronc.

Répartition de la sinistralité par grands types d'activités (2014)

